

# ORGANISATION CHAMPIONNAT DU VAR DE TIR EN SALLE

## REGLEMENT

1 – Ne peuvent prétendre à participer que les archers ayant réalisé 3 scores au minimum dans la saison en cours. (Le CD se réserve le droit de repêcher un ou plusieurs archers n'ayant pas réalisé le nombre de scores nécessaires).

3 – Les archers qualifiés doivent impérativement confirmer leur inscription auprès du CD et du club organisateur, avant la date fixée sur le mandat du Championnat du Var.

4 – Les archers qui ne désirent pas participer au Championnat du Var sont priés de le signaler impérativement au CD et au club organisateur, le plus rapidement possible.

5 – Le championnat est individuel (pas d'équipe).

6 – Les entraîneurs doivent être munis d'un badge « Entraîneur ».

7 - Le CD83 se garde le droit de modifier les quotas de chaque catégorie en fonction du nombre d'archers ayant réalisé les 3 scores dans la saison en cours.

8 – Comme au Championnat de France, les duels se feront selon la règle des  $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{8}$  ..... de finale.

**CD83**